



## SEANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 Septembre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Leïtitia LANCON ; Véronique NEXON ; Christian LEVEL ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND ; Frédéric MAILLAULT ; Christophe DAGOUNEAU ; Frédéric ROY ; Sophie CHAIZY ; Tyfanie TISSIER.

Absent excusé : Françoise BARRAUD donne procuration à Frédéric MAILLAULT

Absent :

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER.

### **ORDRE DU JOUR**

Le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : demande d'emplacement coiffeuse itinérante, ce point sera le n°5.

#### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2023**

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 09/06/2023.

Le conseil municipal **approuve** ledit compte rendu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **II. PROJET SALLE DES FETES**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la 1ère ébauche concernant les divers devis reçus pour les éventuels travaux de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré le conseil municipal est favorable à la poursuite du projet de rénovation de la salle des fêtes et autorise le Maire à effectuer les démarches de demandes de subvention.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **III. DECISION MODIFICATIVE POUR CHAPITRE 012.**

Suite à la revalorisation et la hausse des salaires et après vérification des charges de personnel et des frais assimilés, il est nécessaire et obligatoire de prendre une décision modificative afin d'approvisionner le chapitre 012.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
011	615221	-1 000	
011	615231	-2 500	
011	61551	-3 000	
011	623	-1 500	
011	6067	- 500	
011	60632	-1500	
012	6413		+10 000

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide **d'approuver** cette décision modificative.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **IV. VENTE PRESBYTERE**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la réception de 3 offres écrites d'achats du presbytère.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de vendre le presbytère à M. BONNOT Maxime et Madame BERNIER Célia pour un montant de 42 000 euros frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **V. EMPLACEMENT CAMION COIFFEUSE ITINERANTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande d'emplacement d'un camion de coiffeuse itinérante à raison d'une présence les mardis de semaines paires.

Le Maire propose d'accepter cette proposition pour un tarif de 70 euros par trimestre payable à l'avance.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver.

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 0

**VI. QUESTIONS DIVERSES**

- Gazette.
- Prévoir sur le budget 2024 achat de réfrigérateurs pour la salle des fêtes.
- Projet city stade.
- Travaux Église.
- Sécurisation portail école.

La séance est levée à 22h00.

Le Président

Le secrétaire

Les membres